

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 126 portant autorisations d'enseigner

n° 126

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

25 janvier 1962

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1962

Date du numéro

31 janvier 1962

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'autorisation d'enseigner à l'Ecole Charles de Foucauld est accordée à : MM. — Peltier Jacques, titulaire du Brevet Elémentaire ; — Mme Couvreur Madeleine, titulaire du diplôme d'institutrice : — Mlle Marlier Jacqueline, titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle du Second Degré.

Art. 2

— L'autorisation d'enseigner à l'Ecole des Religieuses Franciscaines de Calais est accordée à : — Mlle Colombel Marie Antoinette, titulaire du Brevet Elémentaire et de la 1er partie du Baccalauréat ; — Mlle Melcouet Michelle, titulaire du Brevet Elémentaire ; — Mlle Tanter Marie, titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle du Second Degré.

Art. 3

l'autorisation d'enseigner au Foyer Social pour l'évolution de la femme africaine est accordée à : — Mlle Polato Marie, titulaire d'un certificat d'auxiliaire de puériculture.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général, Yves de DARUVAR.